

L'agriculture va bien, pas les agriculteurs

En juillet, alors que les engins agricoles bloquaient les autoroutes, l'Insee publiait¹ un bilan positif de l'évolution de l'agriculture, avec une hausse des revenus par actif de la « branche agricole » de 10,5 % l'an passé et de 70 % sur l'ensemble des trente dernières années. Elle demeure largement aidée puisque les 24 milliards de la « valeur ajoutée au revenu des facteurs de la branche » se composent de pas moins de 8 milliards de subventions, juste le tiers.

Parmi les facteurs de la production agricole ce n'est certainement pas la valeur du foncier qui est en cause. À 60 centimes le mètre carré, 6 000 euros l'hectare (voir p. 5), la terre agricole courante demeure, en France, l'une des moins chères d'Europe. Par contre les intrants (aliments pour bétail, engrais, pesticides, etc.) et surtout l'amortissement d'un matériel de plus en plus lourd et d'installations de plus en plus vastes achetées à crédit, représentent pour chaque exploitant des coûts fixes qui deviennent insupportables dès que les ventes attendues ne sont pas au rendez-vous.

C'est ce qui s'est passé cette année avec les réactions en chaîne provoquées sur les marchés par la conjonction de deux décisions européennes (suppression des quotas laitiers (voir n° 4) et embargo sur les exportations vers la Russie). On a préféré donner en pâture aux colères paysannes, les centrales d'achats des grandes surfaces qui ne font pourtant que leur travail, en se fournissant là où les produits sont les moins chers, dans une Europe voulue sans frontière économique. Dans une économie ouverte, les pseudo-négociations entre ces centrales et les agriculteurs sont un leurre.

Fondamentalement, la politique agricole française est victime de ses contradictions. D'un côté, elle affiche depuis le début des années 1960, une politique de « contrôle des structures foncières » des exploitations, visant à favoriser l'installation de jeunes agriculteurs sur les terres qui se libèrent plutôt que de laisser jouer librement le processus d'agrandissement des exploitations existantes qu'autorise les progrès techniques d'une mécanisation de plus en plus lourde. Mais par ailleurs elle a choisi les règles du libéralisme européen et se retrouve en compétition avec des unités de production d'une toute autre échelle, intégrées dans des processus industriels et faisant appel à une main

d'œuvre mobile sans protection sociale. Il est donc naturel qu'à la première difficulté de marché, ce soit elle qui perde pied.

La « ferme des mille vaches » construite dans la Somme l'an dernier, a fait scandale dans le Landernau hexagonal. Le nombre de vaches autorisées, pour une même exploitation, a été plafonné à 500 par arrêté préfectoral (sans compter les veaux). Les inspecteurs en auraient compté 794 et l'éleveur a été mis en demeure de réduire son cheptel. C'est très bien. Sauf que des fermes de plus de mille vaches, il en existe des dizaines dans les autres pays européens, et que les camions citernes de lait qui viennent de l'Est de l'Allemagne ne rencontrent aucun poste de douane sur leur route, pas plus que les camions de minerai de viande qui arrivent de Roumanie. Mieux, dans le cadre de la politique de simplification des normes administratives, n'a-t-on pas décidé d'autoriser un étiquetage au détail qui ne distinguerait plus que trois catégories de viandes, en fonction du mode de cuisson ? Voilà qui ne manquera pas de fluidifier un peu plus le commerce international. ■

Joseph Comby

¹ Insee première, n° 1560, juillet 2015, « L'agriculture en 2014 en France et en France et en Europe ».

REGARDS SUR L'ACTUALITÉ

Les taux d'intérêt ne remontent toujours pas

Les taux d'intérêt ne peuvent pas tomber plus bas et, pour autant, les prix de l'immobilier continuent de s'effriter lentement. En France, un symbole fort pour l'opinion publique a été le passage du taux des caisses d'épargne en dessous de 1 %. Une première historique. Une telle abondance monétaire sans véritable inflation, défie les repères habituels. L'extraordinaire progression des inégalités, sur l'ensemble de la scène internationale, fournit

sans doute un élément de compréhension : la monnaie s'accumule dans les poches de ceux qui n'ont pas de dépenses à faire. L'inquiétude monte. Le Comité de Bâle qui se veut le régulateur du système financier mondial, recommande fortement aux banques de prendre quelques précautions dans leurs attributions de prêts immobiliers en donnant la préférence aux taux variables, c'est-à-dire en reportant la charge de l'incertitude sur leur clientèle... Mais la clientèle, à juste titre, se méfie. À la mi-juillet, chez Crédit Logement, le temps de réponse qui était de 48 heures pour l'attribution d'un crédit immobilier, était passé à plus d'une semaine. ■

Vacance et désurbanisation

L'opposition traditionnelle entre « les villes », « les banlieues » et « les campagnes » a ses limites. Un article remarqué, publié par *Le Monde* le 30 juillet, rapporte les résultats d'une étude de Nicolas Cauchi Duval qui indique que sur les 771 aires urbaines, 298 sont en recul démographique, soit environ 40 %. Il s'agit le plus souvent de petites villes, en total contraste avec l'évolution observable dans les grandes agglomérations. Le phénomène ne date pas d'hier. Dans

beaucoup de petites villes, ce sont les populations les plus pauvres et/ou les plus âgées qui restent dans les noyaux urbains anciens, surtout s'ils sont mal adaptés à la circulation automobile, tandis que les ménages qui en ont la possibilité financière préfèrent aller habiter dans des maisons individuelles situées dans les petites localités environnantes. Il peut en résulter une paupérisation cumulative des centres historiques. Certaines municipalités en ont pris leur partie. Elles ont choisi de transformer en HLM quelques demeures historiques du centre-ville à l'abandon pour en assurer la rénovation et la conservation. Inversement beaucoup de →

→ programmes neufs, construits avec des aides de l'État, soit au titre du logement social, soit dans le cadre de « produits de défiscalisation », restent vides. En cause les politiques productivistes de gouvernements successifs qui, sous la pression des lobbies, sont davantage enclins à voir dans la construction un outil général de relance économique et de réduction du chômage, qu'un moyen de répondre aux problèmes locaux de l'habitat. Globalement, tout cela recoupe les résultats de l'étude que l'Insee publiait il y a six mois : en dix ans, le nombre des logements vides est passé de 1 922 millions à 2 604 millions. Et 129 000 HLM étaient en attente d'un locataire. Un énorme gâchis économique et social. ■

Blocage

Depuis le 1^{er} août, les loyers parisiens sont « encadrés », en application d'un décret publié le 12 juin. La capitale est divisée en zones de valeurs. Les nouveaux loyers ne pourront pas dépasser de plus de 20 % le loyer médian de référence qui sera calculé par l'Olap (Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne) dans chacune de ces zones... sauf si le préfet en décide autrement. Un alignement sur une moyenne ne manquera pas de provoquer de multiples contestations (par exemple pour savoir si le bien considéré est « exceptionnel » et peut, à ce titre échapper à la règle commune. Mais ne risque-t-il pas, plus sournoisement, d'organiser une course à l'échalote, chaque propriétaire considérant que tout nouveau loyer doit être égal à la moyenne plus vingt pourcents ? ■

Rente foncière éolienne

Les éoliennes représentent un marché de trois milliards d'euros. Compte tenu de l'obligation d'achat par l'EDF à un prix avantageux, de l'électricité produite, une seule machine bien placée peut rapporter 10 000 euros par an avant

amortissement. Il est donc normal que le propriétaire du terrain sur lequel est autorisée l'implantation d'une éolienne en tire un certain bénéfice. Et qui dit « bénéfice retiré d'une autorisation » dit tentations... Dans le département de l'Aisne, une vingtaine d'élus ont été mis en cause pour « prise illégale d'intérêt » après avoir contribué à la décision administrative autorisant la construction d'éoliennes sur des terrains appartenant à leurs proches ou à eux-mêmes. Des affaires similaires ont déjà eu lieu dans plusieurs régions (Cahors, Riom, Poitiers...). ■

Déchets nucléaires

Se débarrasser des déchets industriels est un problème qui est déjà loin d'être résolu et qui a pour effet de stériliser d'importantes surfaces de friches polluées. S'agissant des déchets radioactifs, la question devient plus préoccupante. Il est impossible de les stocker indéfiniment sur des sites qui, eux-mêmes devront être abandonnés tôt ou tard, alors que plusieurs dizaines de milliers d'années de forte radioactivité sont à prévoir. La fin de vie des centrales, qui ne pourra pas être toujours reporté, induira d'ailleurs à son tour une explosion des quantités de matériaux à stocker : au minimum trois fois plus. Une Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) avait été créée qui, sous couvert de recherches, avait lancé un projet de Centre industriel de stockage géologique (Cigéo) à Bure, dans la Meuse. Il s'agit d'enfourner pas moins de 80 000 mètres cubes de déchets ayant une forte radioactivité à vie longue. Le coût prévu de l'opération était initialement de 16,5 milliards. Il a été réévalué de plus du double il y a six ans : 36 milliards. On sait qu'une nouvelle évaluation est en cours... Il était prévu d'attendre une décision de l'Agence de sûreté nucléaire (à intervenir en 2017), mais pour couper court à toute discussion, le gouvernement a

décidé de lever dès à présent l'obstacle politico-juridique en introduisant le vendredi 10 juillet, à la dernière minute, dans la loi Macron un article n° 201, afin qu'il passe sans vote à la faveur de la procédure du 49-3... et des départs en vacances. ■

Constructions illégales et indestructibles

Un autre article de la loi Macron, l'article 29, aurait mérité un détour. Pour « sécuriser les projets de construction », sauf cas exceptionnel, les tribunaux n'auront plus la possibilité d'ordonner la destruction d'un bâtiment existant qui aura été édifié en violation des règles d'urbanisme. Cependant, pour sécuriser et simplifier encore davantage, ne serait-il pas plus commode de supprimer tout bêtement les règles d'urbanisme en question ? Attendons que le Conseil d'État donne son avis. ■

Justice climatique

Une première juridique : le 24 juin, pour la première fois dans le monde, semble-t-il, un tribunal a ordonné à un État de prendre les mesures nécessaires pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Il s'agit d'une décision prise par le tribunal de La Haye contre l'État néerlandais, sur recours d'une ONG dénommée Urgenda. Chacun sait que l'avenir climatique de planète ne se joue pas à l'échelle des mesures qui pourront ou non être prises dans un pays aussi petit, mais il s'agit de montrer l'exemple. Car la Hollande est bien l'un des pays qui ont le plus à craindre d'un réchauffement qui immanquablement provoquera à terme une montée du niveau des océans, en dépit de tout ce qui est déjà à l'étude pour y rehausser les digues et pour y concevoir un habitat amphibie. ■

Biodiversité, mais pas trop

Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, a décidé le 16 juillet de créer une brigade anti-loups d'une dizaine d'agents. La réintroduction des loups en France avec le statut d'espèce protégée était en train de tourner à la calamité naturelle. Ils s'étaient répandus dans au moins vingt-sept départements et, au cours des douze derniers mois, ce furent 8 500 brebis qui avaient été égorgées et dont il avait fallu indemniser les propriétaires. Avec pour seul résultat d'encourager l'élevage en bâtiment, le moins écologique qui soit, au détriment de l'élevage en plein air. ■

Des cours de foncier pour les détenus

À défaut d'être érigée en discipline universitaire, l'étude des questions foncières, a été introduite en prison. Il faut un début à tout. Depuis ce mois de juillet, en Polynésie française, à la demande des détenus de la prison de Nuutania, l'histoire du foncier est enseignée derrière les barreaux à en croire les informations diffusées par Internet (polynesie1ere.fr). C'est un spécialiste, M Tema Hauata, chef de division à la Direction des affaires foncières, qui donne ces cours « utiles et pratiques » aux prisonniers. « *Le public est très intéressé et a des questions pertinentes* » confirme M. Tema Hauata. Formulons une réserve cependant : ces cours sur le foncier sont réservés aux hommes. Les femmes n'ont pas accès à ces formations. Or, dans la société polynésienne, c'était les femmes au contraire qui, seules, pouvaient s'adonner à la culture de légumes sur un lopin transmis de mères en filles pendant que les hommes étaient partis à la pêche. La prochaine réforme pénitentiaire devra corriger cette anomalie. ■